



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 17 juin 2015

Communiqué de presse

RENOUER LES LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTES AGRICULTURES DES TERRITOIRES : UN CONTRAT GAGNANT-GAGNANT ENTRE PRODUCTEURS DE CÉRÉALES ET ÉLEVEURS

Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, a réuni, ce mardi 16 juin 2015, à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) les représentants professionnels des filières céréalières et du secteur de l'élevage pour leur présenter un projet de contrat entre producteurs de céréales et éleveurs, élaboré par le groupe de travail créé au sein de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR).

Le plan régional de l'agriculture durable, approuvé en 2012, a en effet mis en évidence la richesse que constitue la diversité des types de productions agricoles pour la région. L'élevage en particulier est générateur de valeur ajoutée et d'emploi, tout en participant à la préservation de l'environnement et aux équilibres de nos territoires.

Or, constat est fait que l'élevage est menacé par la concurrence avec les productions végétales, vers lesquelles s'orientent de plus en plus d'exploitants, alors que l'élevage constitue un débouché important pour ce secteur. De plus, l'élevage rencontre des difficultés conjoncturelles qui mobilisent le ministère en charge de l'agriculture. Le Nord – Pas-de-Calais connaît une érosion du nombre d'exploitations agricoles tournées vers l'élevage.

Pour préserver la diversité de l'agriculture régionale, et renforcer la complémentarité des productions et des filières, le préfet de la région a donc souhaité la mise en place d'un groupe de travail au sein de la COREAMR chargé d'élaborer un plan d'actions en faveur de l'élevage.

Après plus d'un an de travail, il se félicite de l'aboutissement de ce travail, dans un contexte de retour à l'instabilité des cours, tant dans le secteur des céréales que dans celui de l'élevage, avec la proposition d'un contrat « gagnant-gagnant », entre producteurs de céréales et éleveurs. Il invite les acteurs économiques à utiliser ce nouvel outil, facteur de plus de stabilité et donnant ainsi des perspectives à l'agriculture de la région. Initiative inédite à ce jour, ce type de contrat que les professionnels ont la possibilité d'adapter, a pour objet de faire face à la forte volatilité des cours des matières premières, et lisser ainsi les prix pendant la durée du contrat, donnant à chacune des parties une visibilité précieuse.

La proposition de contrat a reçu un accueil favorable des représentants des filières, en particulier des organismes stockeurs et des organisations de producteurs des secteurs porcine et avicole. Il peut être par ailleurs un outil créateur de lien entre les acteurs d'un même territoire et préfigurer d'autres accords de partenariat.

Pierre Hannebique, représentant la chambre d'agriculture de région, a salué cette action concrète « *qui permet d'amortir les fluctuations de prix, et permet de veiller à l'intérêt des céréaliers comme des éleveurs* ». Olivier Fagoo, représentant les producteurs de porc de la région a souligné que « *ces travaux complètent les annonces du ministre Le Foll à l'Assemblée générale de la Fédération nationale porcine le 12 juin dernier* » et précisé « *que la filière du Nord - Pas-de-Calais pourra prendre ses responsabilités en utilisant ce nouvel outil* ».

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr